



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION



LES GIRAFONS : 1^{ère} SCOP dans le domaine de l'artisanat

D'une entreprise individuelle à une entreprise collective

Madame Peggy LAURENT a débuté son activité de confiserie en 2006. L'activité a pris forme sous le mode d'une micro-entreprise avec un statut d'entrepreneur individuel, en temps partiel. Autodidacte, elle s'investit pleinement dans le domaine d'activité de son choix : l'artisanat local, qui lui permet d'aller de l'avant. C'est le désir de « faire ensemble » et de mettre en commun des compétences, qui l'amène avec son associée-salariée à monter la Société Coopérative de Production (SCOP) Les GIRAFONS en avril 2014.

Le choix de la Scop, une évidence

Au moment de faire évoluer son entreprise, le statut de SCOP est devenu une évidence. C'est le choix d'un mode d'entreprendre autrement par les valeurs supportées par l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Les associées-salariées sont en total accord avec la philosophie de la coopérative qui prône un partage de valeurs, une vision de l'entreprise différente de celles dites « classiques ». Le régime spécifique permet de placer une partie des bénéfices en réserves impartageables dont au moins 25% est transformée en « part travail » ou en participations versées à tous les salariés (associés ou non). Le principe « **une personne/une voix** » permet cette réciprocité et cette égalité des salariés qui permet de travailler sereinement. En effet, les salariés ont la volonté de s'investir et de s'impliquer ensemble dans la gestion de l'organisation. « Monter une société ensemble » permet à chacun d'être autonome dans le travail, et de gérer son planning et les objectifs à atteindre, avec une touche modérée de pression.

Au service du développement des produits locaux, artisanaux et naturels

Leur leitmotiv : le développement des produits locaux, artisanaux et naturels. La coopérative se situe à Sainte-Marie et la production à la Saline. La SCOP Les GIRAFONS c'est la fabrication, la conservation et la transformation de produits de confiseries naturels et artisanaux tels que des gelées, des bonbons acidulés, des sucettes, ainsi que leur commercialisation. Ces confiseries sont réalisées à partir de produits locaux garantis par l'agrément **produits Péi Réunion** depuis 2012. La SCOP favorise la proximité autant avec les agriculteurs que les commerces locaux. Elle tend à rapprocher les consommateurs des producteurs. L'intérêt est

de savoir ce que l'on mange, qui produit et comment. Les associées-salariées sous-traitent avec des partenaires locaux, par exemple pour les emballages avec le vacoa. Faire travailler les gens localement est un des aspects valorisant du mode d'entreprendre de la coopérative.

Un chiffre d'affaires dynamique

Le chiffre d'affaires de la coopérative montre un réel potentiel de développement garantissant la pérennité de la structure. La SCOP Les GIRAFONS fabrique une vingtaine de produits annuellement. En 2014, 7 nouveautés ont émergé. Les produits s'implantent facilement dans une douzaine de magasins du secteur touristique. Les deux produits phares restent les pots de confitures, soit 10 000 pots par an et de tailles diverses. Ils sont valorisés grâce à une présentation locale : le panier tressé en vacoa. Ce sont également la production de 6 000 sucettes par an. Première SCOP dans le domaine de l'artisanat, les données économiques sont prometteuses avec un chiffre d'affaires qui a évolué de plus de 25% en un an. L'objectif est que ce dernier évolue d'encore au moins 25% cette année. En effet, la SCOP se déplace sur la plupart des marchés et salons présents sur l'île. C'est également via un réseau de proximité et d'exposition qu'elle se fait connaître : La Ruche qui dit Oui.

Des projets en devenir

Une structure qui ne cesse de prendre de l'ampleur puisqu'elle envisage l'exportation de ses produits en Europe. Les projets de la SCOP Les GIRAFONS sont de poursuivre dans la voie de la proximité avec La Ruche qui dit Oui, qui a ouvert une ruche supplémentaire sur Saint-André. C'est aussi de s'orienter davantage vers l'export. Il s'agirait aussi de publier annuellement un catalogue sur leur site Internet et de proposer des coffrets cadeaux. En effet, cela pourrait se faire par le développement des cadeaux d'affaires à travers les comités d'entreprises, l'hôtellerie et la restauration avec les petits déjeuners et les cadeaux d'accueil en chambre.

Contact

SCOPARL LES GIRAFONS
Peggy LAURENT, Gérante
Tél : 0692 81 95 34
contact@lesgirafons.re
entreprises.lesgirafons.re
www.lesgirafons.re

<https://fr-fr.facebook.com/pages/Les-Girafons-Confiserie-Artisanales-Ile-de-la-Reunion>

Le 1er Mois de l'Économie Sociale et Solidaire à La Réunion

Associations, Mutuelles,
Coopératives, Fondations,
Entreprises Sociales,
Partenaires de l'économie
sociale et solidaire...

EN NOVEMBRE, « ADOPTEZ
L'ESS ATTITUDE ! »
AVEC LE MOIS DE L'ESS

Participez aux événements
en consultant
le programme sur le site
www.lemois-ess.org

Porte ouverte, exposition,
débat: tous les formats
sont bons pour valoriser
vos actions et faire décou-
vrir l'ESS au grand public !

Pour plus d'informations
contactez-nous
David TESTAN
david.testan@cres-reunion.com
0262 21 50 60

**MERCI DE FAIRE VIVRE
CETTE LETTRE ET DE
NOUS PROPOSER DES
ARTICLES**



02.62.21.50.60



LE COIN DU NET EN S@VOIR +

www.lemois-ess.org/

Créé et porté par le réseau des 26 Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) et par le Conseil National des CRESS (CNCRES), le Mois de l'ESS est une campagne événementielle d'envergure qui existe depuis maintenant 7 ans.

Le Mois de novembre est ainsi devenu le rendez-vous incontournable des citoyens, des entrepreneurs, des étudiants, des salariés, des acteurs publics... intéressés par les pratiques et les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire !

Plus de 1700 événements sont prévus partout en France: conférences, ciné débats, ateliers, colloques, visites d'entreprises, sensibilisation en milieu scolaire...

En 2014, 1er Mois de l'ESS à La Réunion et ouverture à l'International !

Il y a forcément un événement près de chez vous !

N'attendez plus et venez découvrir avec nous cette « économie qui a du sens » !

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

PUBLICATION
NOVEMBRE 2014

C/O MAISON DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
14, BOULEVARD
DORÉ
BP 340
97467 SAINT-
DENIS CEDEX

TÉLÉPHONE
02 62 21 50 60

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds Social Européen.

La loi-cadre de l'Économie sociale et solidaire

1^{er} août 2014 – Publication de la loi au *Journal officiel*

La loi relative à l'Économie sociale et solidaire a été promulguée par le président de la République le 31 juillet 2014 et publiée au *Journal officiel* le 1^{er} août 2014.

Texte officiel : [LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire](#) (Légifrance)

Source: <http://www.economie.gouv.fr/economie-sociale-solidaire>



LA RÉFORME DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN 2014

Le 1^{er} janvier 2014 est entrée en vigueur la réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE) issue d'une concertation avec le conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE).

Le principe de base de cette réforme est la **simplification** avec la mise en place d'un système harmonisé de financement sous la forme **d'une aide au poste** (par ETP) pour toutes les SIAE (structures de l'IAE) : entreprises d'insertion (EI), entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), associations intermédiaires (AI) et ateliers chantiers d'insertion (ACI). Le **CDD- I** (CDD d'Insertion) devient ainsi le contrat support pour toutes les structures.

A la Réunion ce sont près de 90 SIAE (dont 70 ACI) qui sont ainsi concernées par cette réforme.

La réforme a été mise en place en deux temps : le **1^{er} janvier 2014** pour les EI et les ETTI, le **1^{er} juillet 2014** pour les AI et les ACI.

La grande différence dans la gestion concerne les **ACI**. D'une part le support **contrat aidé** (taux majoré à 105%) et l'aide à l'accompagnement socio professionnel (15 000 € max/an/ACI) sont remplacés par l'aide au poste. D'autre part les salariés embauchés en CDDI sont désormais pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise au prorata de leur temps de présence au cours des 12 derniers mois. Une des nouveautés de la réforme concerne la création d'une modulation du finance-

ment en fonction de la performance de la SIAE qui peut ainsi voir sa subvention évoluer : le **montant « socle »** -donc garanti- est complété par un montant modulé, en fonction de **trois critères principaux** : profils de public accompagnés, efforts d'insertion mis en œuvre par la structure et résultats obtenus. Cette modulation pourra représenter jusqu'à **10 % du montant socle**.

A ces montants, il conviendra d'ajouter les **exonérations de cotisations sociales et fiscales spécifiques** dont bénéficient certaines SIAE.

Montants (par ETP)	ACI	EI	ETTI	AI
Socle 0%	19200 €	10000 €	4250 €	1300 €
5% (moyen)	20160 €	10500 €	4463 €	1365 €
10% (max)	21168 €	11025 €	4686 €	1433 €

A noter qu'avec la réforme, les AI et ACI bénéficient désormais d'une **mensualisation de l'aide au poste** permettant une meilleure gestion de la trésorerie.

Par ailleurs le Fonds Départemental d'Insertion (FDI) reste mobilisable en appui de démarrage, de développement ou de consolidation des SIAE ou futures SIAE. Enfin le DLA peut être sollicité par les structures qui éprouveraient des difficultés dans la mise en œuvre de la réforme.

Contact
DIECCTE

Eric FAURE

Tél : 0262 94 08 40

eric.faure@dieccte.gouv.fr